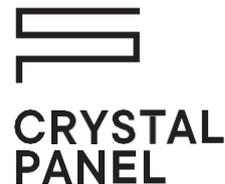


# Conditions de garantie



## CONDITIONS DE GARANTIE CRYSTAL-PANEL.COM

1. La société SKL Plus Sp. z o.o., ci-après dénommée le Garant, accorde une garantie sur tous les produits de marque CRYSTAL-PANEL.com pour une période de 24 mois à compter de la date de vente.
2. Seuls les défauts physiques du produit qui sont des défauts de fabrication ou des défauts des matériaux sont couverts par la garantie.
3. La réclamation doit être déposée au Garant par écrit et les marchandises défectueuses doivent être retournées avec le document d'achat (facture). Si l'objet de la réclamation est intégré dans l'installation du client, ce dernier retirera et réinstallera le composant lui-même et à ses frais.
4. La livraison dans l'emballage d'usine n'est pas requise si l'on utilise un autre emballage qui protège adéquatement les marchandises annoncées en transit.
5. Une fois que la demande a été acceptée, le Garant prend en charge les frais de transport aller-retour des produits défectueux.
6. La demande doit être traitée dans les 14 jours civils suivant la livraison des produits défectueux au Garant.
7. Le garant se réserve le plein droit de décider comment régler la demande de garantie.
8. S'il est nécessaire de tester le produit dans le laboratoire du fabricant ou d'importer des pièces de rechange de l'étranger, le délai de réparation peut être prolongé ce dont le Client sera informé.
9. Si les produits ne peuvent pas être réparés, ils seront remplacés par d'autres des spécifications identiques ou semblables. Si les produits défectueux ne peuvent pas être remplacés, le Garant remboursera le paiement sur le compte bancaire indiqué par le Client.
10. La durée de la garantie est prolongée du temps pendant lequel le produit a été déposé chez le Garant.
11. La garantie ne couvre pas les défauts causés par les surtensions, les chutes, les pressions excessives ou tout autre dommage mécanique, par la modification ou la réparation réalisée par/chez le Client, par l'assemblage, le nettoyage ou le stockage incorrects, par l'exposition à l'eau, à la température élevée, le contact avec les produits chimiques ou autres événements aléatoires indésirables.
12. L'acheteur perd son droit à une garantie si les produits faisant l'objet de la réclamation sont incomplets ou ne sont pas dans l'état où ils ont été mis en disposition.
13. Les produits sélectionnés peuvent porter un numéro de série et/ou un sceau. Le retrait, la dissimulation, le changement du numéro de série ou le bris du sceau annuleront la garantie.
14. Les changements dans les caractéristiques de produit dus à l'usure naturelle du produit, p.ex. diminution du flux lumineux au fil du temps, léger changement de couleur de la lumière, etc., ne sont pas couverts par la garantie.

Veuillez bien convenir avec nos consultants l'adresse de chaque livraison des produits transférés au SAV,

Ils seront dirigés vers l'une des deux adresses en fonction de leur taille.

Poznan, en vigueur depuis le 25 Juillet 2018

